

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
DU 23 OCTOBRE 2023

PROCES VERBAL

DATE DE CONVOCATION
19 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois,

le VINGT-TROIS OCTOBRE à vingt heures
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE
DE LA DÉLIBÉRATION :
25 octobre 2023

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjointe,
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Mme Pénélope FILLON, MM. Daniel LANCELEUR, Thierry
QUANTIN, Mmes Yvette GIBON, Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie
JAQUET, M. Christophe DENIAU.

Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 15

Absent excusé :
NEANT

PRESENTS 15
VOTANTS 15

Procuration :
NEANT

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

- 1 - Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil du 18 septembre 2023
- 2 - Présentation de la programmation 2023/2024 de l'Entracte
- 3 - Convention de mise à disposition de personnels techniques à la commune de Juigné/Sarthe
- 4 - Convention d'occupation temporaire implantation en hauteur d'équipements de télérelèves d'objets connectés (LORA)
- 5 - Décision modificative n°3 - budget principal
- 6 - Occupation du domaine public _ Truck burger
- 7 - Occupation du domaine public _ distributeur de pains
- 8 - Occupation du domaine public _ distributeur de produits alimentaires locaux
- 9 - Modification statuts de la Communauté de communes du Pays Sabolien
- 10- Affaires diverses
 - Théâtre de Guignol le 9 décembre 2023
 - Point sur la balade sonore
 - Chiffrage budgétaire de caméras de vidéosurveillance
 - Aménagement d'une voie de circulation piétonne (et/ou cyclable) entre l'IME et le calvaire (en passant devant l'aire de camping-cars et pré sur l'eau)
 - Voie piétonne (et/ou cyclable) de Solesmes au Centre Leclerc - aménagement entre le rond-point de Bel et celui de Gifi.
 - Point sur le coût de l'Espace du Rôle

1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DU 18 SEPTEMBRE 2023 -

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 18 septembre 2023 est arrêté le 23 octobre 2023.

2 - PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION 2023/2024 DE L'ENTRACTE -

Monsieur le Maire invite Monsieur Roland BOUCHON, le Directeur de l'Entracte, à présenter au Conseil la saison des spectacles 2023/2024. Monsieur Roland BOUCHON dévoile le programme suivant : la saison s'appelle « Vivant » elle comprend une trentaine de spectacles, le festival de musiques baroques et le festival Pop au Parc. Se dérouleront à Solesmes : le 3 février 2024 un dîner concert interprété par David LAFORE, au Grand Hôtel de Solesmes, et le 18 mai 2024 le groupe de pop français OMMM donnera un concert à Cricri plage.

Conseil Municipal de Solesmes du 23 octobre 2023

3 - DELIBERATION - N°23102301 CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA COMMUNE DE JUIGNÉ/SARTHE DE PERSONNELS TECHNIQUES DE SOLESMES

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant :

- l'absence ponctuelle de moyens techniques pour l'entretien des espaces verts et de la voirie de la commune de Juigné/Sarthe ne permet pas la prise en charge des tâches techniques à effectuer,
- la possibilité de recourir ponctuellement à un agent de la commune de Solesmes,

Le Maire propose à son assemblée de l'autoriser à signer avec la commune de Juigné/Sarthe, une convention de mise à disposition de personnels techniques de la commune de Solesmes, un technicien territorial, un adjoint technique principal 2^{ème} classe et un adjoint technique, auprès de la commune de Juigné/Sarthe une convention précisant, conformément à l'article 4 du décret susvisé : « les conditions de mise à disposition, des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités ».

L'accord écrit de l'agent mis à disposition y sera annexé.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité le Conseil municipal décide, d'autoriser le Maire à signer pour l'agent concerné, la convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Juigné/Sarthe.

4 - DELIBERATION - N°23102302 CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA SARTHE DANS LE CADRE D'UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE - IMPLANTATION EN HAUTEUR D'EQUIPEMENTS DE TELERELEVÉ D'OBJETS CONNECTÉS

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité le Conseil décide de signer une convention avec Sarthe Numérique, constituée du Département de la Sarthe, de l'ensemble des Communautés de communes, et SARTEL THD, « l'occupant » qui a pour mission d'établir et d'exploiter un Réseau de communications électroniques en fibre optique jusqu'à l'abonné sur la zone d'initiative publique du Département de la Sarthe dans le cadre d'une convention de délégation de service public conclue avec le Syndicat Mixte Ouvert Sarthe Numérique (ci-après « le Délégant ») le 09/01/2019 conclue pour une durée 30 ans.

5 - DELIBERATION - N°23102303 DECISION MODIFICATIVE N° 3 - BUDGET GENERAL 2023 -

Faisant suite à des changements d'imputation et à des dépenses non-inscrites au budget, sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil approuve la décision modificative n° 3 suivante concernant le budget général 2023 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Inscription	Proposition	Total inscription
au BP 2023 :	de DM3	2023

DÉPENSE :



Conseil Municipal de Solesmes du 23 octobre 2023

Article 6413 : personnel non titulaire	18 300 €	+ 4 000.00 €	22 400.00 €
Article 618 : autres frais divers	64 044.67 €	- 5 150.00 €	58 894.67 €
Article 65311 : indemnités de fonction	56 000 €	+ 1 100.00 €	57 100.00 €
Article 65313 : cotisations de retraite	2 800 €	+ 50.00 €	2 850.00 €

SECTION FONCTIONNEMENT TOTAL DEPENSE : 0 €

6 - DELIBERATION - N°23102304 REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - FOOD TRUCK BURGER

Sur proposition de Monsieur le Maire, suite à la demande de Monsieur GIBERT Jean-Louis propriétaire d'un Food truck burger qu'il installe sur le parking du stade les lundis les semaines paires, après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal, décide d'autoriser l'occupation du domaine public et de fixer la redevance annuelle à 40 € pour son Food truck burger.

7 - DELIBERATION - N°23102305 REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - BOULANGERIE « AU MOULIN SUCRE »

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers leur délibération du 30 octobre 2020 donnant l'autorisation à Monsieur GAUGAIN, le boulanger de Solesmes, d'installer sur le domaine public un distributeur de pains sur le parking du stade de la commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire, suite à la demande de Monsieur GAUGAIN propriétaire d'un distributeur de pains, après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal, décide d'autoriser l'occupation du domaine public et de fixer la redevance annuelle à 590 € pour son distributeur de pains.

8 - DELIBERATION - N°23102306 REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - JALUERE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers leur accord du 27 mars 2023 donnant l'autorisation à Monsieur FORTIN, exploitant de la JALUERE, d'installer sur le domaine public de la commune, sur le parking du stade, un distributeur de produits alimentaires qu'il fabrique.

Sur proposition de Monsieur le Maire, suite à la demande de Monsieur FORTIN, charcutier de l'entreprise la JALUERE à Juigné/Sarthe, propriétaire d'un distributeur de produits locaux, après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal, décide d'autoriser l'occupation du domaine public et de fixer la redevance annuelle à 213 € pour son distributeur de produits alimentaires artisanaux.

9 - DELIBERATION - N°23102307 MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SABOLIEN

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de communes a délibéré le 22 septembre 2023 pour modifier les statuts de la Communauté de communes du Pays sabolien en intégrant l'article suivant :

13.1 « Il est d'intérêt communautaire que la Communauté de communes du Pays sabolien soutienne les actions des associations qui œuvrent au rapprochement des peuples au travers de jumelages ».

Il rappelle que la modification des statuts de la Communauté de communes doit être présentée devant chaque conseil municipal qui a trois mois pour délibérer sur cette modification.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité le conseil municipal décide d'approuver la modification des statuts ci-joints.

10 - AFFAIRES DIVERSES -

Conseil Municipal de Solesmes du 23 octobre 2023

10- 1 - THEATRE DE GUIGNOL LE 9 DECEMBRE 2023 -

Monsieur Pascal LELIEVRE expose au Conseil qu'un marionnettiste animant un théâtre de Guignol donnera trois représentations dans la salle du Conseil municipal de la mairie, pendant que le marché de Noël se déroulera à l'Espace du Rôle le 9 décembre 2023. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de prendre en charge 50 % du prix du billet, offrant ainsi aux enfants et parents un spectacle dans la grande tradition lyonnaise du théâtre de Guignol, à 4 € l'entrée.

Monsieur Thierry propose au Conseil que ce même jour, le 9 décembre 2023 à 17h30 le chœur d'hommes HARMONI'HOM donne un concert "Noël d'ici et d'ailleurs" à l'église paroissiale (chants de Noël) - Le financement par la commune permettrait un accès gratuit à ce concert.

10 - 2 - POINT SUR LA BALADE SONORE -

Monsieur Thierry QUANTIN rappelle au Conseil leur décision d'informer les visiteurs de Solesmes sur une forme audio. Il informe qu'une société « les pierres parlent » qui a mis au point une application WEB destinée à recevoir des QR CODE audio, pour le contenu, Monsieur Thierry QUANTIN va rencontrer prochainement un professeur, à Science PO Paris, spécialisé dans la réalisation d'audioguides sous forme de petits spots 1 minute et demie, « lus » par des professionnels.

10 - 3 - CHIFFRAGE BUDGETAIRE DE CAMERAS DE VIDEOSURVEILLANCE -

Monsieur le Maire expose au Conseil que suite au projet d'installation de caméras de vidéosurveillance évoqué lors de réunions de Conseil municipal, des renseignements ont été pris auprès de la commune d'Auvers-le-Hamon qui a déjà fait chiffrer le coût d'un projet similaire pour leur commune, soit entre 25 000 et 30 000 € HT pour 12 caméras, les démarches se déroulent sur environ un an. A l'unanimité le Conseil décide à l'unanimité de s'engager dans le processus d'installation de caméras de vidéosurveillance.

10 - 4 - AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE CIRCULATION PIETONNE (ET/OU CYCLABLE) ENTRE L'IME ET LE CALVAIRE (EN PASSANT DEVANT L'AIRE DE CAMPING-CARS ET PRÉ SUR L'EAU) -

Monsieur Thierry QUANTIN demande s'il est possible de faire une voie piétonne entre l'aire de camping-cars et le calvaire. Monsieur Frédéric TOP expose que la route est en grande partie du domaine de compétence du département, que lorsque la commune a voulu créer un passage piéton en face de l'IME, le Conseil Départemental s'y est opposé. Monsieur Frédéric TOP estime que les personnes qui sont sur l'aire de camping-cars ont à leur disposition le cheminement le long de la rivière qui remonte jusque dans le centre. Il faudra peut-être étudier la mise en place d'une signalétique afin d'indiquer ce cheminement. Si le Conseil décide de mener ce projet, il faudra se rapprocher du Conseil Départemental, et afin de bien sécuriser les piétons le projet sera très coûteux. Les conseillers s'interrogent sur la pertinence d'investir des sommes importantes pour protéger seulement 400 mètres, ce qui ne résoudra pas le problème de sécurité des piétons se rendant à Sablé-sur-Sarthe, l'option cheminement le long de la rivière semble la plus envisageable. Il conviendra de s'assurer que le cheminement est bien entretenu et éventuellement de se rapprocher de la Communauté de communes qui a la compétence chemins cyclo-piétonniers.

10 - 5 - VOIE PIETONNE (ET/OU CYCLABLE) DE SOLESMES AU CENTRE LECLERC - AMENAGEMENT ENTRE LE ROND-POINT DE BEL ET CELUI DE GIFI-

Monsieur le Maire répond à la question de Madame Yvette GIBON concernant une possibilité de cheminement cyclo-piétonnier entre BEL et le centre LECLERC : il faut dans un souci de cohérence que ce soit pris en charge par l'intercommunalité, car certaines zones sont situées sur Sablé-sur-Sarthe et d'autres sur Solesmes. Il ajoute que la commune n'a ni la compétence, ni le budget nécessaire pour mener ce projet à bien. Monsieur Frédéric TOP donne un exemple d'une personne qui travaille dans un restaurant de la zone commerciale, et qui ne part ni ne revient jamais à pied, car le passage pour traverser est trop dangereux. Monsieur Pascal LELIEVRE ajoute que la zone est hors agglomération et qu'il n'est pas possible d'y créer un passage piéton, le Conseil Départemental qui a la compétence s'y oppose pour une question de dangerosité. Il rappelle qu'une demande de passage piéton a déjà été faite lors d'un précédent mandat il y a plus de 20 ans.

Conseil Municipal de Solesmes du 23 octobre 2023

Monsieur Patrick CHOTARD estime qu'il y a une possibilité que cela se solutionne à l'avenir lorsque la Communauté de communes sera prête à créer une piste cyclable.

10 - 6 - POINT SUR LE COUT DE L'ESPACE DU ROLE-

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil des montants suivants du coût de la réhabilitation de l'Espace du Rôle :

COUT TOTAL FINAL REHABILITATION BATIMENT ESPACE DU ROLE = 353 458,47 € TTC

DEPENSES PAVEES		RECETTES PERCUES		DEPENSES A VENIR (sur DEVIS)		RECETTES A VENIR	
Nom du tiers	Montant dépenses TTC	Nom du tiers	Montant recettes	Nom du tiers	Montant dépenses TTC	Nom du tiers	Montant recettes
APARVE INFRASTRUCTURES CC *	720,00	FCTVA 2023 FAC payées	14 752,39	Honoraires architecte		FCTVA 2024 FAC payées	82 671,31
ATELIER BUD ARCHI	15 428,40			Conseiller + coordonnateur		FCTVA 2024 sur devis	26 189,53
CPVS	167 988,14			Marché initial			
DABIN ATELIER DE METALLERIE	44 248,61	DETR subventions	54 600,00	Cuistrine			
DEVAUTOUR PERE ET FILS	147 827,88	Region subventions	60 000,00	Avenants			
DURAND LUC SA	9 599,24					DETR subventions	127 400,00
ELEC EAU	48 576,45					Region subventions	15 000,00
GERBAULT	11 028,55					Dip. atement subventions	22 844,00
HUET MARCHE	30 356,10						
MOH	9 070,93						
PEREGRIN SPS	1 656,00						
QUALIPLAQUE	52 894,50						
SAS ALLARD CLIMMA	10 870,71						
SOLECO	19 527,50						
TECHNODEM	23 370,00						
VENTIL 71	3 900,00						
TOTAL	537 063,01	TOTAL	129 352,39	TOTAL	159 653,28	TOTAL	273 904,83
COUT TTC AU 19 SEPTEMBRE 2023 (dépenses mol				467 710,02			
COUT TOTAL FINAL TTC POUR LA REHABILITATION DE L'ESPACE DU ROLE :		756 716,29 € de dépenses		-		403 257,82 € de recettes	
						= 353 458,47 €	

Conseil Municipal de Solesmes du 23 octobre 2023

Monsieur le Maire ajoute qu'étant donné que la commune avait souscrit un emprunt de 300 000 € pour ce projet, la commune aura autofinancé 53 458 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h22.

Le Maire
Pascal LELIEVRE

La secrétaire de séance
Cécile DAILLIÈRES

